

Auxerre, le Vendredi 21<sup>r</sup> avril 2022

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
YONNE

**ARRIVÉ LE****26 AVR. 2022****Communauté de Communes  
AVALLON-VEZELAY-MORVAN**

Monsieur le Président  
Communauté de communes Avallon Vézelay  
Morvan  
9 rue Carnot  
89000 AVALLON

Réf: AD/LH  
Objet: Avis Révision PLUi - modification n°2

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 19 avril 2022, vous nous avez consultés pour avis suite à l'engagement de la modification simplifiée n° 2 du PLUi de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan.

Après examen des documents transmis, nous n'avons pas de remarques concernant la modification du zonage N en STECAL Ns14v, pour l'aménagement du monastère « La Cordelle ».

Nous émettons donc un **avis favorable** à la modification simplifiée n°2 du PLUi de la communauté de commune Avallon-Vézelay-Morvan.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Arnaud DELESTRE

Le Président

